



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-MED-LEC

La Directrice Générale de l'Agence française de développement ;

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 31 mai 2013 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N° 38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre MARCELLI, Directeur de l'Agence du Caire de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'Attributions des Services de l'AFD, à l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale :

- l'accord de mise en œuvre pour une Facilité d'Investissement du Voisinage de la Commission Européenne pour un montant de 40M€ dans le cadre du financement du projet du métro du Caire ligne 3 phase 3.

Cet accord de mise en œuvre fait suite à la signature le 14 novembre 2012 de l'accord de financement (la « convention de financement de l'UE ») entre la Commission et la République arabe d'Egypte pour un montant de 40M€. Dans ce cadre, 30M€ seront alloués à l'assistance technique pour la National Authority for Tunnels (NAT) et 10M€ pour l'investissement.

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 18 décembre 2013
En deux exemplaires originaux

La Directrice Générale

Anne PAUGAM